

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1160/SG/AI dit « Arrêté de péril » prescrivant la démolition d'un immeuble présentant un danger pour la sécurité publique.

n° 72-1160/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
1 août 1972

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1972

Date du numéro
25 août 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— L'immeuble ci-après désigné, dont l'état de délabrement et de vétusté risque par effondrement de compromettre la sécurité publique, devra être démoli